



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 4791

#### Texte de la question

M Pierre Esteve attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur la situation des services de la direction générale des impôts, chargés de l'assiette de la fiscalité directe locale confrontés depuis plusieurs années à des suppressions d'emplois. Les réductions d'effectifs déjà intervenues ainsi que la remise en question des tournées communes altèrent les possibilités de saisir correctement les valeurs locatives cadastrales et de procéder régulièrement à l'identification et à la localisation des biens et des contribuables. Dans le même temps, la mise en place de moyens informatiques ne sera généralisée dans les services qu'à partir de 1990 ce qui ne pourra pallier en aucune manière à l'absence des services sur le terrain. Par ailleurs, le défaut de mise en œuvre d'une révision foncière véritable ne peut que dégrader encore plus un système fiscal inégalitaire basé sur des valeurs locatives inadaptées. La complexité de leur calcul rend difficile tant pour les élus locaux, les contribuables que les agents des impôts, toute tentative de vérification. La dernière révision remontant à 1970, les valeurs locatives ont souvent perdu tout lien avec les bases économiques réelles. Ainsi, à titre d'exemple dans une même commune, les valeurs locatives d'immeubles de valeurs comparables sont totalement différentes. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner les moyens adaptés, compte tenu de l'importance des tâches de la direction générale des impôts et de son rôle de service public fiscal et foncier.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la politique de réduction du coût de fonctionnement des administrations, les effectifs budgétaires de la direction générale des impôts ont été diminués de 4 167 emplois depuis 1985. Une suppression complémentaire de 453 emplois est prévue dans le cadre du budget de 1989. Dans ce contexte, pour ne pas altérer la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier, une active politique de modernisation des services et de simplification des tâches est menée, liée, notamment, au développement de l'informatisation. Ainsi, l'informatisation des centres des impôts fonciers est poursuivie à un rythme soutenu : près de 80 p 100 des sites seront équipés à la fin 1989 de l'application Majic 2 qui permet une mise à jour en temps réel de la documentation cadastrale. Par ailleurs, une nouvelle application visant à effectuer une partie de l'assiette de la taxe d'habitation à partir des enseignements contenus dans les déclarations de revenus sera expérimentée en 1989 dans neuf centres des impôts. Quant à la nouvelle organisation de la tournée générale, elle vise à rationaliser les travaux de recherche et d'évaluation de la matière imposable pour en réduire le coût administratif et à moderniser les relations avec les collectivités locales, avec le souci constant d'améliorer l'assiette des impôts locaux. En ce qui concerne la révision foncière, le Parlement, par l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 1986, a prévu la mise en œuvre d'une révision générale des évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties. Conformément au souhait de l'honorable parlementaire, les nouvelles valeurs locatives cadastrales ainsi déterminées devraient tenir compte de l'évolution économique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Esteve Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4791

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 1988, page 3058